

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Lettres et arts du spectacle

- Université Stendhal - Grenoble 3

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Culture, création, langage, apprentissage

Établissement déposant : Université Stendhal - Grenoble 3

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Lettres et arts du spectacle* de l'Université Stendhal - Grenoble 3 est proposée, avec des modalités différentes selon les parcours envisagés, sur les deux sites de Grenoble (domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères) et de Valence (pôle universitaire Latour-Maubourg). La composante porteuse de la formation est l'UFR LLASIC (Langage, Lettres et Arts du Spectacle, Information et Communication), dont dépend le Département Lettres et Arts du Spectacle. De manière générale, la formation a pour objectif de dispenser les connaissances et compétences fondamentales dans le domaine des lettres et des arts du spectacle. Les débouchés envisagés sont les suivants : enseignement, recherche, fonction publique, patrimoine, métiers du livre, de l'information et de la communication, métiers de la technique artistique (régie, etc.), de la médiation, de l'animation, de la culture (administration, diffusion, journalisme). La mention s'articule selon huit parcours principaux : *Arts du spectacle* (Grenoble), *Arts du spectacle- cycle enseignement professionnel initial - CEPI* - (Grenoble), *Arts du spectacle-lettres modernes* (Valence), *Lettres modernes* (Grenoble et Valence), *Lettres classiques* en L2-L3 (Grenoble) *Lettres* (modernes ou classiques) *et sciences humaines* (histoire de l'art ou philosophie) (Grenoble), *Lettres et langues, littératures et civilisations étrangères* (anglais, allemand, espagnol ou italien, à Grenoble), *Lettres-management* (en L3, à Grenoble), soit 16 parcours au total. Une licence professionnelle *Médiation par des approches artistiques et culturelles* est en projet pour le prochain quinquennal.

Avis du comité d'experts

La licence *Lettres et arts du spectacle* est organisée autour de deux axes disciplinaires généraux : les Lettres et les Arts du spectacle. Cette bipolarité s'explique par l'historique des deux sections (la section Arts du spectacle est née des Lettres). Elle permet de nombreuses collaborations ou mutualisations. Pour les Lettres, on distingue deux parcours traditionnels : *Lettres modernes* et *Lettres classiques* (à partir de L2 pour ce dernier). Ces deux parcours sont aménagés vers des doubles diplômes en *Lettres et histoire de l'art*, *Lettres et philosophie* ou *Lettres et langues étrangères* (au choix : anglais, allemand, espagnol, italien). Ces doubles diplômes impliquent un volume horaire de cours à suivre qui est supérieur par rapport à un cursus classique. Se distingue l'existence d'un parcours *Lettres-management*, en collaboration avec l'École supérieure de commerce (ESC) de Grenoble, accessible en L3. Pour les Arts du spectacle, trois parcours sont proposés : *Arts du spectacle*, *Arts du spectacle-CEPI*, *Arts du spectacle-lettres modernes*. La structure d'ensemble, relativement complexe, permet de décloisonner et de professionnaliser les études littéraires traditionnelles. À souligner, en ce sens, l'effort de sauvegarder le parcours lettres classiques et les doubles diplômes *Lettres classiques-italien*, *Lettres classiques-histoire de l'art* et *Lettres classiques-philosophie*. Tous les parcours proposés permettent l'acquisition progressive de trois types de connaissances et de compétences : disciplinaires (culture littéraire, théâtrale et cinématographique), professionnelles (grâce à des enseignements préprofessionnalisants) et transversales (culture générale, expression écrite et orale, argumentation, technologies numériques, LV1 obligatoire, LV2 facultative).

La licence *Lettres et arts du spectacle* de l'Université Stendhal - Grenoble 3 a ceci de particulier qu'elle a créé des liens nécessaires entre deux sites et quatre établissements : les parcours sont répartis entre les sites de Grenoble et Valence, tandis que certains d'entre eux se font en collaboration avec l'Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF (pour les licences *Lettres classiques-histoire de l'art*, *Lettres modernes-histoire de l'art*, *Lettres modernes-philosophie*, *Lettres classiques-philosophie*), l'École supérieure de commerce (ESC) de Grenoble (L3 *Lettres-management*) et le Conservatoire à rayonnement régional de Grenoble pour le parcours *Arts du spectacle-CEPI*. Ces collaborations constituent une originalité notable de la formation, par rapport aux formations comparables dispensées à Lyon 2, Lyon 3 et Chambéry (Université Savoie Mont Blanc - USMB).

La licence *Lettres et arts du spectacle* a en outre construit des partenariats à visée professionnalisante non seulement avec le Conservatoire de Grenoble (art dramatique), mais aussi Médiat Rhône-Alpes (Centre régional de formation aux métiers des bibliothèques) dans le cadre du module complémentaire « Métiers des bibliothèques » proposé sur les trois niveaux de licence. Des liens ont été créés avec des institutions culturelles et des associations locales (musée et cinémathèque de Grenoble, MC2-scène nationale de Grenoble, Comédie de Valence). Trois équipes d'accueil (EA) et une unité mixte de recherche (UMR) servent d'appuis aux formations proposées. Si l'accord avec l'ESC permet d'intégrer des étudiants de grande école à l'université (avec 72 heures d'enseignements littéraires et linguistiques par semestre dispensés en L3), on pourrait imaginer une réciprocité de l'accord, qui permettrait à des étudiants de l'université de suivre des enseignements de l'ESC. De même, on pourrait envisager de renforcer l'articulation avec les métiers de la communication, lesquels constituent des débouchés réels pour les étudiants littéraires.

L'équipe pédagogique est constituée de 52 enseignants et enseignants-chercheurs titulaires, dont 18 professeurs (PR), un PR associé, 29 maîtres de conférence (MCF), deux professeurs agrégés de l'enseignement du second degré (PRAG), un professeur certifié (PRCE), un professeur associé - PAST - (NB. : l'annexe au document de présentation fourni indique en fait : trois PAST, quatre professionnels hors PAST + d'autres ATER - Attaché temporaire d'enseignement et de recherche -, doctorants, vacataires). L'accroissement des effectifs en *Arts du spectacle* a permis de renforcer l'équipe pédagogique dans cette section (10 enseignants-chercheurs, dont trois spécialistes de cinéma). On aimerait en savoir davantage sur les professionnels extérieurs impliqués dans la formation. Le pilotage de la formation est bien structuré : outre le directeur du Département Lettres et Arts du spectacle, il comprend un responsable pour les lettres, un responsable pour les Arts du Spectacle, un directeur des études (DETU), un DETU adjoint, un DETU adjoint délégué pour le parcours *Lettres* de Valence, un DETU adjoint délégué pour le parcours *Lettres modernes-arts du spectacle* de Valence, un coordinateur des enseignants référents, un référent handicap, un responsable des échanges internationaux, un responsable des stages, un chargé des partenariats culturels. Il faut aussi compter des responsables de discipline (littérature française, histoire de la dramaturgie, etc.), qui attestent le souci de cohérence d'une année sur l'autre.

Globalement, sur la période considérée, les effectifs ont légèrement baissé. Une hausse sensible est cependant perceptible en *Arts du spectacle* (on est passé de 92 à 120 inscrits en L1 entre 2011 et 2014) ou en *Lettres classiques* (de 6 à 12 en L2/L3). En *Lettres*, les taux de réussite progressent en L1 (de 49 à 63 %) et en L3 (de 73 à 87 %) ; en *Arts du spectacle*, le taux se situe autour de 55 % seulement en L1 en moyenne. De manière générale, on note 84 % de réussite en L3 en *Lettres*, 92 % en *Arts du spectacle* (chiffres de 2013). Dans l'ensemble de la mention *Lettres et arts du spectacle*, le taux de réussite global en L1 se situe en 46 % et 57 %, en L3 entre 73 % et 87 % (chiffres 2009-2013). On regrette le manque de tableaux présentant les chiffres affinés pour chacun des parcours. En *Lettres*, les étudiants poursuivent leurs études essentiellement en master (surtout MEEF) ; de même en *Arts du spectacle* (master *Etudes cinématographiques et théâtre européen*), bien que ce soit moins automatique (67 %).

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>La recherche occupe une place classique pour une licence : formation à la recherche (enseignements de méthodologie universitaire, enseignements de L3, comme la théorie littéraire, préparant au master) et formation par la recherche (journées d'étude, colloques auxquels sont conviés les étudiants). Les cours sont en lien avec les domaines de spécialité des équipes de recherche auxquelles la formation est adossée.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Dispositifs généraux de l'université :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE PROFOR (Projet personnel et professionnel) : obligatoire dans tous les parcours en L, - Stage obligatoire en L, - Organisation d'OSE « Orientation, Stage, Emploi » (proposé entre les deux semestres : ateliers, conférences avec professionnels et anciens étudiants), - Organisation d'ateliers pour « réussir ses candidatures » (rédaction de CV, prépa d'entretien, etc.), - Documents mis à la disposition des étudiants : présentation des domaines professionnels, répertoires d'emplois possibles, vidéos avec témoignages d'anciens, - Cours qui intègrent la réalité professionnelle, cf. par exemple

	<p>dans la licence <i>Arts du spectacle</i> : « gestion d'un budget culturel », « administration des institutions culturelles », « communication du spectacle », etc.</p> <p>Dispositifs propres à la mention <i>Lettres et arts du spectacle</i> : des modules permettent une initiation à différentes pratiques professionnelles : modules « Métiers de la culture et de l'enseignement PLC » et « Métiers des bibliothèques » pour les lettres, modules « Etudes théâtrales » et « Etudes cinématographiques » pour les <i>Arts du spectacle</i>. En L3 des cours plus spécifiques vont en ce sens : « didactique des littératures », « journalisme culturel » par exemple. L'UE PROFOR est présente en première année déjà : séances en bibliothèque, exploration d'un métier, etc.</p>
Place des projets et stages	<p>Une grande importance est accordée au stage, en lien avec la politique générale de l'établissement (dans chaque mention de licence, un enseignant est le correspondant stage de licence ; chaque stage est encadré par un enseignant-tuteur, le processus se faisant en lien avec le SIO.</p> <p>En <i>Lettres et arts du spectacle</i>, les stages s'effectuent dans le monde de la culture ; existe aussi une UE « Initiative et engagement étudiants » qui permet à ceux qui le souhaitent de valider leur engagement (associatif par exemple) (mais une telle démarche n'est peut-être pas forcément très professionnalisante). La formation considère la proposition de projets, par exemple de projets de création en Arts du spectacle, en lien avec le Service culturel de l'Université Stendhal (mais on se situe là hors cours).</p>
Place de l'international	<p>L'internationalisation est une des priorités affichées du champ dont dépend la mention. Le dossier fait état d'une mobilité en hausse, mais aucun chiffre exact n'est fourni. Des accords privilégiés existent : avec l'Université de Kent notamment et avec l'Université Jagellone de Cracovie (conférence annuelle d'un enseignant invité). Curieusement, aucun accord de coopération particulière n'est autrement mentionné, alors que la mention propose des doubles diplômes en lettres et langues vivantes.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>À noter d'abord : l'incitation aux doubles licences (lettres et langues, lettres et philosophie, lettres et histoire de l'art) et la présence d'options transversales communes à toutes les mentions. Différentes actions sont organisées à destination du public lycéen (Journée du lycéen, atelier sur la culture antique, etc.). Une semaine d'intégration permet aux étudiants de se familiariser avec le monde de l'université. Les étudiants sont aidés par des enseignants-référents, des tuteurs. Malheureusement les enseignements de mise à niveau en langue française ont été abandonnés. La spécialisation progressive dans le cursus de lettres est présentée comme un outil d'aide à la réussite, le choix entre lettres modernes et lettres classiques ne se faisant qu'en L2, après une L1 indéterminée : est-ce vraiment un progrès ? Des modules existants permettent de passer de lettres en arts du spectacle et inversement (modules « études cinématographiques » et « métiers de la culture et de l'enseignement »).</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les TD sont majoritaires. Certains cours prennent la forme d'atelier (pour la pratique artistique). L'utilisation du numérique reste à un niveau élémentaire et la réflexion sur ce point semble en cours.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Le dispositif d'évaluation a été révisé en 2013 et a permis d'alléger les sessions d'examen. Est-ce pour autant une amélioration ? Que signifie cette assertion du dossier : « en L3, les dispositifs d'évaluation des cours de "Littérature française classique" et de "Littérature française moderne", qui ont pour finalité l'acquisition des mêmes compétences (à travers des exercices identiques) sur des périodes et des corpus distincts, sont également mutualisés » ? Les deux cours en question traitent pourtant nécessairement de contenus et de problématiques différents.</p>

Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier renvoie aux fiches RNCP et à la présentation du « champ ». On aimerait en savoir davantage.
Suivi des diplômés	Le dossier ne fournit pas de données précises. Il renvoie au dossier « champ » où l'on ne trouve pas d'information propre à la licence considérée.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La mention n'a pas mis en place un conseil de perfectionnement. On dispose d'enquêtes avec analyses pour les années 2011-12 et 2012-13 (réponses de 47 % des étudiants). Les points forts qui se dégagent sont l'engagement des enseignants, la diversité et la richesse des contenus. Les points faibles concernent des problèmes d'emploi du temps, des chevauchements de cours, l'absence de préparation à la dissertation avant L2. Des solutions et des aménagements sont élaborés.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Décloisonnement des études littéraires traditionnelles.
- Diversité des enseignements et des parcours possibles.
- Ouverture des formations à d'autres domaines.

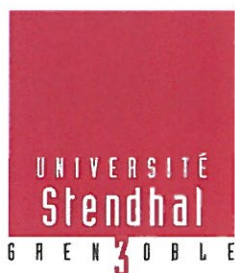
Points faibles :

- Suivi de l'acquisition des compétences à structurer.
- Suivi des diplômés insuffisant.
- Pas de conseil de perfectionnement.
- Exigences méthodologiques à maintenir (mise à niveau en langue française, méthodologie de la dissertation avant L2).
- La spécialisation progressive entre L1 et L3 a conduit à l'instauration d'un tronc commun en L1 pour les lettres (la distinction entre lettres modernes et lettres classiques ne se faisant qu'en L2), ce qui implique en fait un an de moins de latin et de grec pour l'ensemble de la licence ; il est vrai que les effectifs expliquent un tel aménagement.

Conclusions :

La licence *Lettres et arts du spectacle* est une formation de qualité, qui a su se renouveler en proposant divers parcours et commencer ainsi à tenter de répondre aux aspirations professionnalisantes des étudiants. La formation est bien structurée et offre un éventail diversifié d'enseignements. Elle permet notamment aux étudiants littéraires de s'ouvrir à d'autres domaines et à des perspectives professionnelles plus ouvertes. Il est cependant recommandé d'accroître l'internationalisation de la formation, d'affiner le suivi des diplômés, de créer un conseil de perfectionnement et de poursuivre la réflexion sur l'insertion professionnelle des étudiants.

Observations de l'établissement



Réponse au HCERES sur l'évaluation des formations de 2014

Licence mention Lettres et Arts du spectacle Réponse de l'établissement

N° de dossier : S3LI160010570

L'établissement remercie les experts pour leur étude attentive du dossier d'auto-évaluation de la Mention de la Licence Lettres et Arts du spectacle. L'évaluation proposée met en avant les points forts de la mention qui témoignent de l'adaptabilité de l'équipe pédagogique confrontée à un public hétérogène en évolution constante. On songe ici aux remarques sur la diversification des parcours et des enseignements, sur l'adossement concret à la recherche, une politique d'information active à destination des lycéens. Il s'agit là d'axes majeurs autour desquels est construite la réflexion de l'équipe pédagogique de la mention, au cours de la période évaluée et, de manière renforcée, dans le cadre de la préparation de la nouvelle offre de formation.

L'équipe pédagogique de la mention a également pris connaissance des remarques concernant les points à améliorer dans la formation, dont elle ne manquera pas de tenir compte dans la nouvelle offre et pour lesquels la réflexion est déjà bien avancée. Il en est ainsi de certains points pour lesquelles elle souhaite toutefois apporter quelques précisions et observations.

Nous concevons parfaitement que **l'organisation générale des différents parcours** puisse paraître complexe pour un observateur extérieur. Il est toutefois important de souligner que ces différentes offres de formation s'organisent selon un modèle harmonisé (que le dossier ne mettait peut-être pas explicitement en lumière), qui ne génère guère de confusion dans l'esprit des étudiants. En particulier, les formations bi-disciplinaires sont clairement structurées sur des modèles harmonisés de maquettes qui les rendent faciles à présenter aux étudiants. Par exemple, dans les doubles licences, le principe retenu est celui d'un remplacement du module complémentaire d'une licence par les fondamentaux de l'autre ; le parcours Arts du spectacle-CEPI est en fait un aménagement pour les élèves du Conservatoire souhaitant suivre cette formation. La lisibilité des aspects structurels de l'offre de formation en Lettres et Arts du spectacle a été par ailleurs accrue au moment de la séparation en 2014 entre deux mentions de

Présidence

Licence, mention Lettres et mention Arts du spectacle. L'organisation de chaque mention sera encore plus unifiée et harmonisée dans le cadre de la mise en place de majeures-mineures dans la nouvelle offre de formation.

Comme l'ont bien noté les évaluateurs, **la mise en place d'une L1 indifférenciée Lettres (sans distinction entre LM et LC)** fut imposée par une réalité *objective* (l'extrême faiblesse des effectifs du parcours LC). La L1 indifférenciée inclut toutefois un enseignement obligatoire de langue ancienne (latin ou grec) et la possibilité de choisir une deuxième langue ancienne dans le cadre d'un module complémentaire. Bien consciente des inconvénients inhérents à ce choix, l'équipe pédagogique s'est attachée, à l'occasion de la campagne d'habilitation intermédiaire de 2014, à les réduire par le moyen d'un aménagement de l'UE « Connaissance de la langue », en permettant aux étudiants désireux de poursuivre en LC d'anticiper ce choix (par la pratique d'une seconde langue ancienne). Il ne s'agit que d'une solution transitoire, que le dispositif majeure/mineure adopté pour bâtir l'architecture de la nouvelle offre de formation permettra d'améliorer sensiblement (offre d'une mineure LC dès la L1).

Par ailleurs, l'équipe pédagogique se permet d'apporter des clarifications sur certains points, la rédaction initiale du dossier, par ses imperfections, ayant manifestement prêté à confusion :

- L'« abandon » (tout provisoire en 2014-2015) du **dispositif de remédiation en langue française**, tel qu'il avait été conçu et mis en œuvre dans le cadre du Plan Réussite en Licence, n'est évidemment pas imputable à un parti pris pédagogique : il a résulté mécaniquement de contraintes d'emploi du temps particulièrement lourdes et complexes, à raison du nombre de doubles licences proposées (dont 4 en partenariat avec un autre établissement du site). Pour autant, bien loin de renoncer au principe d'une mise à niveau, l'équipe pédagogique élabore un dispositif de remédiation qui se veut à la fois plus ambitieux (remédiation linguistique, mais aussi méthodologique) et compatible avec les contraintes mentionnées (dispositif intégré à l'offre complémentaire dans la nouvelle maquette).

La réflexion engagée par l'équipe pédagogique sur la nature et le nombre des évaluations au sein de la formation ne visait aucunement à procéder à un allègement global considéré comme une fin en soi et qui traduirait une révision à la baisse des exigences pédagogiques, mais à remédier à des effets locaux de surcharge de travail, soulevés par les étudiants dans les évaluations des formations et des enseignements, objectivement identifiés comme facteurs aggravants de certaines situations d'échecs, et résultant d'un déficit de coordination et d'harmonisation. Ainsi, d'une part, l'allègement de la *session d'examen* n'implique pas allègement du *dispositif d'évaluation*, mais *rééquilibrage* de ce dernier au profit du contrôle continu, c'est-à-dire, dans une logique d'évaluation formative et non sommative (exercices proposés non en aval du processus de formation mais comme partie intégrante de ce processus). D'autre part, la mutualisation de l'évaluation en L3 entre « Littérature française classique » et « Littérature française moderne » (qui ne constituent pas deux UE distinctes mais deux éléments d'une même UE) vise à coordonner et à synchroniser l'acquisition de

Présidence

compétences méthodologiques identiques (commentaire, dissertation, explication) quand bien même les corpus et les problématiques sont évidemment différents. Il s'agit là d'une avancée dans le domaine de la déclinaison des formations par compétences.

L'équipe pédagogique souhaite par ailleurs apporter certains compléments demandés dans le rapport d'évaluation sur les points suivants :

Pour ce qui est de la **part des professionnels dans la formation**, l'équipe pédagogique compte en 2015 dix-neuf vacataires dans le domaine des arts du spectacle, qui sont des professionnels des métiers de la culture intervenant dans des cours pré-professionnalisants de la formation (artistes, administrateurs de compagnie, chargés de diffusion, etc.). Ils apportent aux étudiants leur expérience dans les domaines suivants : artistique, technique et administratif. Ainsi, les cours de « Pratique du jeu théâtral » sont pris en charge par des comédiens, des metteurs en scène ou un marionnettiste en « théâtre d'objets ». Les cours d'atelier de réalisation cinématographique (L2) sont assurés par un PAST, responsable par ailleurs du Master Documentaire de création, qui peut aussi éclairer les étudiants sur leurs poursuites d'études. Dans le domaine technique, les deux régisseuses de l'Amphidice dispensent les cours de « pratique de la régie plateau » (L1) et encadrent deux à trois de stages d'étudiants par an en régie lumière. Enfin, les cours d'administration du spectacle vivant et de gestion d'un budget culturel sont assurés par une administratrice du spectacle vivant, directrice du bureau « À fleur de sel », qui s'occupe de la diffusion et de l'administration de plusieurs compagnies de la région.

Les interventions de ces professionnels se font sous deux formes : vacances pour certains cours spécialisés (décrits ci-dessus) ou intervention ponctuelle au sein d'un atelier. Par exemple, l'atelier d'écriture pour les étudiants de L2 a accueilli des auteurs dramatiques en 2013 et en 2014, dans le cadre d'une convention avec la Maison des Écrivains, au sein du dispositif « Temps des écrivains à l'Université ». Des résidences d'artistes, en général d'auteurs dramatiques, sont aussi régulièrement mises en place dans le cadre du cours de L3 « Du texte à la scène ». Les crédits régionaux CEDES ont aussi permis des interventions ponctuelles de certains professionnels dans ces cours, comme un régisseur qui a accompagné la création de deux spectacles en 2012 et 2015, et initié les étudiants à la régie son et à la régie vidéo (qui ne donnent pas lieu à des cours spécifiques dans les maquettes).

Il nous semble ici intéressant de préciser, en réponse à la remarque sur la place des stages et des projets tutorés figurant p. 5, que l'engagement associatif peut être considéré comme « professionnalisant » dans le domaine des arts du spectacle, car il familiarise les étudiants avec le fonctionnement des associations Loi 1901, structure qui est non seulement celle de la majorité des compagnies de spectacle vivant, mais aussi celle de nombreuses institutions culturelles (comme l'Hexagone, scène nationale arts sciences à Meylan). En outre, les projets de création des étudiants du parcours Arts du spectacle sont bien intégrés à la formation : il s'agit, en L2, du cours « Écrire pour la scène » (S3) qui aboutit à la création d'un spectacle en « Jeu et mise en scène » (S4) ; en L3 il s'agit du cours « Du texte à la scène » (S5 et S6). Ces projets tutorés passent devant une commission culturelle composée de professionnels et d'enseignants, qui examine

leur qualité et leur attribue un budget. Les étudiants s'engagent souvent aussi dans des projets « hors cours », en parallèle et en plus de leurs études.

En ce qui concerne le **dispositif d'évaluation des formations et des enseignements**, il paraît nécessaire de préciser que le tableau des Points forts/Points faibles présenté à la rubrique § 2.6 du dossier synthétise les réponses des étudiants aux deux campagnes d'évaluation des enseignements mises en place en L2. Ces résultats appellent donc une mise en perspective et une analyse affinée que le Conseil des études de la mention, en attendant la mise en place d'un Conseil de perfectionnement prévue au cours du quinquennal 16-20, a bien évidemment menées. Cette remarque générale vaut tout particulièrement pour ce qui concerne « l'absence de préparation à la dissertation avant L2 » : la réalité est en effet plus nuancée, puisque l'acquisition de la méthodologie de la dissertation est conçue selon une démarche segmentée et progressive, dont la première étape intervient bel et bien en amont de L2 (dans le cadre du cours Culture, Expression, Méthodes). Le Conseil des études a cependant considéré que l'évaluation des enseignements avait fait émerger sur ce point une insatisfaction qui, pour n'être que partiellement fondée, a vocation à être prise en compte.

En matière de **suivi des diplômés**, si le dossier renvoyait en effet au « dossier Champ » pour la description du dispositif général (qui n'est pas spécifique à la mention LAS), il convient néanmoins de rappeler qu'il renvoyait également (et surtout) au § 1.5.2 (comportant une analyse très complète de l'insertion des diplômés en LAS) et qu'il faisait état d'autre part de la mise en place d'un dispositif de suivi plus précis (enquêtes distinctes pour les deux parcours Lettres et AS).

Pour finir, nous souhaitons corriger quelques erreurs factuelles :

- Les **parcours de la licence** : le parcours lettres classiques n'existe qu'à Grenoble (et pas à Valence), les doubles licences avec l'UPMF concernent les parcours Lettres modernes-Philosophie, Lettres modernes-Histoire de l'art, Lettres classiques-Philosophie, Lettres-classiques-Histoire de l'art. Quant aux doubles licences Lettres-Langues, elles sont organisées au sein de l'université Stendhal entre l'UFR LLASIC et l'UFR LE et ne concernent que le parcours Lettres modernes (et pas Lettres classiques).
- Concernant la **diversification des partenariats de la mention LAS**, le rapport recommande une réciprocité des échanges avec l'ESC Grenoble. Or, celle-ci existe déjà, dans la mesure où les étudiants de Licence (toutes mentions confondues) peuvent suivre à l'ESC des modules de préparation du concours passerelle, soit dans le cadre de leur module complémentaire (module crédité), soit en hors cursus. De même, la réflexion sur les métiers de la communication est déjà menée depuis un certain nombre d'années puisque tous les étudiants de la mention LAS ont accès, dans le cadre d'une spécialisation progressive, à un module complémentaire en information-communication en L1 et L2 (de 3 à 9 ects par semestre) qui prépare à la L3 information-communication de l'établissement. Ils peuvent également préparer, dans le cadre du module complémentaire de pré-professionnalisation de L3, le concours des écoles de journalisme (2 x 6 ects). Cette articulation avec les métiers de l'information-communication sera

Présidence

renforcée davantage dans la nouvelle offre par la création d'une mineure information-communication dans les deux mentions Lettres et Arts du spectacle.

Lise Dumasy
Présidente de l'université Stendhal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Dumasy', with a long horizontal stroke underneath.

Présidence